

**Informations de base**

<b>2005/0137(AVC)</b> AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	Procédure terminée
Conservation des ressources marines et halieutiques: thon tropical, conclusion de la Convention sur le renforcement de la Commission interaméricaine établie par la Convention de 1949 entre les États-Unis et le Costa Rica dite Convention d'Antigua <b>Subject</b> 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

**Informations techniques**

<b>Référence de la procédure</b>	2005/0137(AVC)
<b>Type de procédure</b>	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
<b>Sous-type de procédure</b>	Accord international
<b>Base juridique</b>	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 037
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	PECH/6/29777